

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT
DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2018

Convocations adressées le 21 mars 2018

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11
Nombre de délégués titulaires présents : 7
Nombre de délégués votants : 8



Membres titulaires présents :

M. Frédéric AUGIS – M. Jacques CHEVTCHENKO - M. FENET Bruno - M. Pierre
COMMANDEUR M. Gérard BOUYER – Mme Cécile CHEVILLARD - M. Dominique
LEMOINE

Membres titulaires excusés :

Mme Mélanie FORTIER ayant donné pouvoir à M. Pierre COMMANDEUR
M. Philippe ROUSSY

Membres suppléants présents :

M. Philippe CLEMOT

CS 18.03.07- VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2018

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur le budget primitif 2018 qui s'élève
à la somme de 3.683.315,86 € dont :

Section de fonctionnement	3.381.315,86 €
Section d'investissement	302.000,00 €

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. DEPENSES

▪ Charges à caractère général

Le montant des charges à caractère général est estimé à 134.815,86 €.

Elles concernent :

- les dépenses courantes de fonctionnement estimées à 34.732,86 €
- l'indemnité du Payeur départemental en charge du suivi du syndicat, d'un montant estimé à 1.200,00 €
- les études, non réalisées en 2017, indispensables à la préparation du transfert de gestion, à la cession des terrains militaires et à l'élaboration d'un plan de développement stratégique à hauteur de 89.283,00 €
- les frais de secrétariat pour 6.000,00 €
- les cotisations du syndicat à l'Union des Aéroports Français et au CRT pour 3.600,00 €

▪ Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont évaluées à 142.000 €.

▪ Participations

Aux termes de la convention de délégation de service public signée avec SNC-Lavalin, la participation des collectivités se décompose en deux parties, l'une correspondant à la subvention d'exploitation, l'autre au titre de la contribution liée au développement, estimée en fonction d'un objectif de trafic.

- Subvention d'exploitation	535.000 €
- Contribution au développement	2.565.000 €
Soit un total de	3.100.000 €

▪ Elus

Il a été prévu un crédit de 2.500 € de frais de mission des élus.

▪ Virement à la section d'investissement

Il est effectué un virement à la section d'investissement d'un montant de 2.000 € afin de financer des dépenses d'investissement.

II. RECETTES

Les recettes seront constituées de :

▪ Excédent de fonctionnement 2017	117.322,86 €
--	---------------------

▪ **Redevance domaniale**

En application de l'article 40 du contrat de DSP, l'exploitant versera une redevance de 5.900 €.

▪ **Participation des membres du syndicat**

Compte tenu du montant prévisionnel des dépenses et des autres recettes, le montant de la contribution des membres est arrêté pour 2018 à 3.258.093 €.

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

III. DEPENSES

▪ **Remboursement de l'avance à Tours Métropole Val de Loire**

En 2017, afin que le Syndicat puisse pallier ses difficultés de trésorerie, Tours Métropole Val de Loire lui a consenti une avance de trésorerie d'un montant de 300.000 €, avance qu'il est nécessaire de rembourser.

▪ **Acquisition de matériel**

Ces dépenses d'investissement s'élèvent à 2.000 € afin de financer l'acquisition de matériel informatique et d'un vidéoprojecteur.

IV. RECETTES

Il s'agit du virement de la section de fonctionnement d'un montant de 2.000 € et de la reprise de l'exercice antérieur qui s'élève à 300.000 €.

En conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5722-1

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le budget primitif pour l'exercice 2018 dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Acte exécutoire le **09 AVR. 2018** après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte

Frédéric AUGIS

